

DECISION

N° 2021-003

ARDM2021021801

Objet : Consultation pour l'élagage d'arbres situés à Berny-sur-Noye et rue de la gare.

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AILLY SUR NOYE

Vu les articles L 2122-22 et 23, L 2131-1 et 2 du code général des collectivités territoriales,
VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1er avril 2019, et notamment son article R2123-

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU l'instruction comptable n°96-078 « M14 » du 01/08/96 modifiée,

Vu la délibération N° 001 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégation permanentes données au Maire par le conseil,

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à un prestataire extérieur pour réaliser un élagage d'arbres sur la commune.

Vu l'analyse des devis réalisée le 12 février 2021 par les services municipaux;

CONSIDÉRANT qu'au regard du prix et passage et de la technique proposée, l'offre de la société Les Espaces du Val de Noye s'avère être l'offre la plus économiquement avantageuse :

DECIDE

Article 1 : De conclure avec la société Les ESPACES du Val de Noye, 17 rue planquette à Rouvrel 80250, un marché pour l'élagage d'arbres sur le territoire communal,

Article 2 : Montant du devis : 4 126,00€ TTC, options comprises pour 4 jours, renouvelable à la demande de la commune.

Article 3 : la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au compte 61524 du budget de la commune de l'exercice en cours

Article 4 : Il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, ainsi que Monsieur le Comptable Public, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 6 : La présente décision :

- sera transmise à M. le Sous Préfet de Péronne – Montdidier au titre du contrôle de légalité,
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire d'Ailly sur Noye dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Art 411-7 CRPA),
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens par courrier, ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait à Ailly sur Noye, le 18 février 2021

Le Maire
Pierre DURAND

Hôtel de ville - Rue Saint Martin – BP 50026 - 80250 AILLY SUR NOYE
 Tél : 03 22 41 71 71 - Fax : 03 22 41 27 71
 Courriel : mairie.ailly-sur-noye@laposte.net

Heures d'ouverture : le lundi de 14h à 17h30 - du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, le samedi de 9h à 12h
 Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/mairieAillysurNoye/>
 Application mobile : Intramuros : Ailly-sur-Noye

Envoyé en préfecture le 19/02/2021
 Reçu en préfecture le 19/02/2021
 Affiché le 19/02/2021
 ID : 080-218000099-20210218-ARDM2021021803-AR



DATE : 23/01/21
 N° DEVIS : 21123
 POUR : élagage d'arbres

Etablie à :

Commune D'Ailly sur Noye
 80250 Ailly sur Noye

DESCRIPTION	MONTANT UNITAIRE HT	MONTANT TOTAL HT
élagages d'arbres sur la commune		
<u>BERNY SUR NOYE</u>		
location nacelle 4 jours	216,00 €	864,00 €
élagage des 2 marronniers situés sur la place de la mairie de Berny taille de restructuration sur l'ensemble des arbres broyage des branches et mise à disposition pour la commune nettoyage MO+DEPLACEMENTS+MATERIELS		610,00 €
<u>AILLY SUR NOYE</u>		
élagage de 11 érables rue de la Gare Ailly sur noye taille de restructuration sur l'ensemble des arbres éêtage en dessous des fils broyage des branches et mise à disposition pour la commune nettoyage MO+DEPLACEMENTS+MATERIELS		1 965,00 €
<div style="text-align: center;">  <p>de 18-02-2021 Bon pour commande, Secn-Noël LECOINTE</p> </div>		
TOTAL HT	€ -	€ 3 439,00
TVA	20,00%	20,00%
MONTANT TVA	€ -	€ 687,80
TOTAL TTC	€ -	€ 4 126,80
RESTE A REGLER		

Le présent devis est valable 3 mois

Merci de votre confiance ! Retrouvez-nous sur notre site FACEBOOK